

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015**

Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19h05.

Présents :

MMES, MM. Gérard KERN, Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Estelle SCHOEPFER, Sabine KIBLER-KRAUSS, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Guy BUHR, Rémy EICHLISBERGER, Claude GOETSCHY, Mathieu MUNCH, Maura PARKER, Patrice WOEHREL, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Nicolas TSCHAMBER, Daniel CHRISTNACHER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, conseillers municipaux,

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

BIASIBETTI Anne à SCHOEPFER Estelle

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 16.02.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 23.02.2015
4. Compte rendu des transactions immobilières 2014
5. Approbation des Comptes :
 - ☛ Compte Administratif 2014 & Compte de Gestion 2014
6. Affectation des résultats & reports 2014
7. Présentation du Budget Primitif 2015
8. Vote des Impôts Locaux 2015
9. Vote des subventions 2015
10. Etat de l'Emprunt /Dette
11. Vote du Budget Primitif 2015
12. Approbation de la rétrocession partielle – Impasse des Mûriers
13. C.C.3.F – Service commun d'urbanisme règlementaire
14. Mairie – Modification des horaires d'ouverture au public
15. Mairie – Contrat groupe d'assurance statutaire
16. Mairie – Personnel Communal
17. Correspondances diverses
18. Divers

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (22 présents + 01 procuration = 23 votants), le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 16.02.2015

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 16.02.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 23.02.2015

L'adjoint Jeannot NAAS souligne que Messieurs GOETSCHY et MUNCH étaient excusés et que le rapport sera corrigé dans ce sens et envoyé aux membres de la Commission Technique ainsi qu'aux Conseillers Municipaux.

Il demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 23.02.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Compte-rendu des transactions immobilières 2014

Monsieur le Maire explicite, en vertu des textes réglementaires, le bilan de toutes les transactions foncières réalisées en 2014 par la commune, telles qu'elles sont répertoriées et présentées aux Conseillers Municipaux.

En fait il souligne qu'il n'y a que la vente réalisée auprès de l'Association pour la Protection des Oiseaux et de l'Environnement (A.P.O.E) pour un montant de 40.671,75 €uros

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le bilan financier présenté concernant l'année 2014.

Point 5 – Approbation des Comptes :**☛ Compte Administratif 2014 & Compte de Gestion 2014**

Avant de céder la parole à son 1^{er} Adjoint – Gérard KERN en charge des finances communales, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques explications par rapport aux chiffres qui seront présentés.

Il souligne que l'année écoulée 2014 a été marquée par la fin de l'important chantier de l'école avec de nombreuses inconnues financières. Il rappelle, notamment, la nécessité de contracter rapidement (pour la nouvelle Municipalité en place suite aux élections municipales de mars 2014) un prêt bancaire afin d'honorer le solde des dernières factures qui a dépassé son budget initial.

C'est pourquoi, devant les incertitudes financières du coût final du chantier de l'école, Monsieur le Maire informe qu'il était de son devoir, ainsi que son équipe municipale de rester très prudent et bon gestionnaire afin de réaliser d'importantes économies sur tous les postes. Prudence qui a porté ses fruits, puisque que les chiffres qui vont être présentés seront meilleurs que prévus mais que ce point reste tout de même à nuancer. En effet, il y a de nombreuses dépenses qui ont été reportées sur le Budget Primitif 2015.

Il détaille les économies réalisées non négligeables sur le chantier de l'école, à savoir environ 51.000 € HT en annulant certaines dépenses jugées inutiles comme le mur d'escalade par exemple qui nécessitait un encadrement supplémentaire dont l'école ne disposait pas.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au présent vote, son 1^{er} Adjoint – Gérard KERN est désigné comme Président de séance pour mener la poursuite du débat, lequel propose le compte administratif au vote de l'Assemblée Délibérante.

Avant le vote, l'adjoint Gérard KERN présente les comptes 2014 et explique les différences réalisées par rapport au Budget Primitif 2014 :

☛ Pour la Section Fonctionnement :

DESIGNATION	Budget 2014	Réalisé 2014	Différence	Pourcentage
RECETTES	3.090.895,00	3.147.528,11	56.633,11	1,83
DEPENSES	3.054.500,00	2.898.766,57	155.733,43	5,10
VIREMENT A LA SECTION 2015 D'INVESTISSEMENT	+ 36.395,00	+ 248.761,54	212.366,54	

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui remarque qu'au final l'autofinancement annoncé lors du Budget Primitif 2014 est tout de même différent avec un montant réalisé de + 248.761,54 Euros et non + 36.395,00 Euros.

✓ **L'adjoint Gérard KERN explique cette différence qui est due (pour partie) :**

☛ **Recettes (différence de 56.633,11 €uros) :**

Coupe de bois	22.098,44
Fiscalité	36.346,00
Subventions CAF	(manque à gagner) -17.081,32
Loyers des appartements communaux	(manque à gagner) -18.411,91
Remboursements des sinistres	17.088,99
Total	40.040,20

☛ **Dépenses (différence de 155.733,43 €uros)**

Electricité	(dépenses en plus) -14.398,55
Entretien des bâtiments	16.385,47
Entretien des voies et réseaux	21.018,82
Frais de réception	14.699,99
Frais de nettoyage	(dépenses en plus) -10.621,88
Frais du personnel	21.731,24
Intérêt des emprunts	10.152,57
Dépenses imprévues	43.500,00
Total	127.930,52

☛ **Pour la Section Investissement :**

DESIGNATION	Budget 2014	Réalisé 2014	Reste à réaliser	Total
RECETTES	4.958.413,70	3.894.311,92	610.000,00	4.504.311,92
Résultat prévu 2014	-36.395,00	/	/	
Report Invest 2013	-319.951,42	/	/	
TOTAL	4.602.067,28	3.894.311,92	610.000,00	4.504.311,92
DEPENSES	4.958.413,70	3.874.730,12	740.000,00	4.614.730,12

DESIGNATION	BP 2014	TOTAL	Différence	Pourcentage
Recettes	4.602.067,28	4.504.311,92	-97.755,36	2,12
Dépenses	4.958.413,70	4.614.730,12	-343.683,58	6,93

✓ **L'adjoint Gérard KERN explique cette différence qui est due (pour partie) :**

☛ **Recettes (différence de - 97.755,36 €uros) :**

Subventions écoles prévues en 2015 mais reçues en 2014	181.334,38
Ventes non réalisées des terrains (Zone Industrielle)	(manque à gagner) -296.197 ,25
Total	-114.862,87

☛ Dépenses (différence de 343.683,58 €uros)

Capital de l'Emprunt	34.225,72
Dépenses imprévues	105.413,70
Travaux dans immeubles locatifs	65.895,71
Travaux dans bâtiments communaux	62.636,29
Total	268.171,42

L'adjoint Gérard KERN informe des montants suivants :

Coût final de l'école	6.927.878,00
Coût final de la salle du Moulin	718.542,00
Coût final de la rue du Ruisseau	636.246,00
Total	8.282.666,00

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souligne que le coût final de l'école annoncé ne tient pas compte des déductions des subventions reçues et du retour de TVA.

Le conseiller GRIENENBERGER précise donc que l'école revient à la Commune de Hégenheim à environ 5.000.000 €uros pour deux écoles (maternelle et élémentaire) puisque la Mairie a bénéficié d'une aide de l'Etat d'environ 1.000.000 €uros et du FCTVA – Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (retour de la TVA seulement sur les investissements) pour environ le même montant.

Monsieur le Maire précise que les chiffres présentés comme le coût de la salle du Moulin ou encore de la rue du Ruisseau ne tiennent pas compte des aides financières à recevoir. En effet, il rappelle que le versement des subventions et du FCTVA est toujours différé sur plusieurs années alors que la Commune de Hégenheim se doit d'honorer les factures à la fin du chantier.

L'adjoint KERN propose donc tout d'abord les comptes administratifs 2014 au vote de l'Assemblée Délibérante :

Point 5.1 – Approbation des Comptes Administratifs 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les explications fournies,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 D'APPROUVER les comptes administratifs 2014, tels que présentés et qui se résument de la manière suivante :

• **COMMUNE 2014**

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou Déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		319 951,42	/	/	/	319 951,42
Opérations de l'exercice	3 874 730,12	3 894 311,92	2 898 766,57	3 147 528,11	5.746.480,75	7 041 840,03
TOTAUX	3 874 730,12	4 214 263,34	2 898 766,57	3 147 528,11	6.121.847 ,53	7 361 791,45
Résultat de clôture	/	19 581,80	/	248 761,54	/	268 343,34
Total	19 581,80 + 319 311,92 339.533,22		248 761,51		268 343,34 + 319 951,42 588 294,76	

Point 5.2 – Approbation des Comptes de Gestion 2014

• **COMMUNE 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion des services annexes dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, VU sa délibération en date du 30.03.2015 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2014,

APRES s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour la commune concernant l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Point 6 – Affectation des résultats & reports 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la commune,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **€ 248.761,54**

DECIDE d'affecter ce résultat en totalité en section d'investissement,

soit € 248.761,54

DIT que ce chiffre sera repris au Budget Primitif 2015 de la Commune – Article 1068.

Point 7 – Présentation du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que toutes les Collectivités Territoriales (ou presque) se plaignent ces derniers mois des conséquences désastreuses des décisions de l'Etat sur les budgets des communes :

Au niveau d'une baisse des recettes de fonctionnement :

☛ Baisse des dotations de fonctionnement, donc des recettes pour les Mairies. En effet, pour la Commune de Hégenheim, il s'agit d'environ 50.000 €uros par an pendant trois ans (2015 à 2017). Il souligne que la Commune a déjà été dégrevée de 19.678 €uros en 2014, montant qui s'additionnera aux efforts financiers à réaliser sur la période 2015 à 2017.

Au niveau d'une augmentation des dépenses de fonctionnement :

☛ Augmentation de la participation financière de plus de 37 % du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les Communautés de Communes moins bien dotées financièrement. Pour la Commune de Hégenheim cette dépense qui s'apparente à des atténuations de produit représente plus de 75.000 €uros pour 2015.

☛ Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR, péréquation pour les Communes qui ont été lésées lors de la suppression de la Taxe Professionnelle. Pour la Commune de Hégenheim, cette dépense qui s'apparente à des atténuations de produit représente plus de 230.000 €uros.

En parallèle, Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise que l'Etat continue de faire porter de plus en plus d'efforts sur les Collectivités Territoriales et les Intercommunalités avec des transferts de charges sans les compensations financières y afférentes.

C'est pourquoi, il rappelle que la prudence reste d'actualité pour l'année 2015 et que notre autofinancement doit être consolidé pour pouvoir couvrir dans les années à venir au minimum notre dette à savoir le remboursement du capital (ce qui n'est pas le cas pour l'instant). En effet, le retour de TVA – FCTVA permet aujourd'hui à la Commune de Hégenheim de rembourser le capital de la dette pour les deux années à venir mais il faut préparer l'avenir et anticiper afin que l'excédent de fonctionnement à venir couvre intégralement le remboursement du capital de la dette. Il rappelle que l'emprunt de l'école court jusqu'en 2036.

L'adjoint Gérard KERN propose de détailler le Budget Primitif 2015 et de donner quelques pistes de réduction des coûts qui ont été prises lors de la Commission des Finances en date du 16.03.2015 pour améliorer l'autofinancement de la Commune de Hégenheim à savoir le résultat de fonctionnement (Recettes –Dépenses) :

✓ **Dépenses de Fonctionnement :**

☛ Baisse par exemple des réceptions dont le budget passe de 40.000 €uros en 2014 à 20.000 €uros en 2015. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux en Janvier 2016, puis une année sur deux voire même moins. Il indique que cette réception des vœux ne concernait principalement que les services de l'Etat et les élus puisque les administrés n'étaient pas tous conviés. Il souligne qu'il préfère répartir ces économies dans des dépenses qui concerneront l'ensemble des administrés comme par exemple l'édition de deux bulletins municipaux par an. Enfin, Monsieur le Maire exhorte pour des réceptions au courant de l'année avec plus de sobriété et de simplicité afin de faire des économies.

☛ Excursions des Aînés courant Juin. Organiser une excursion seulement une année sur deux, la deuxième année ne prévoir qu'une rencontre avec un repas champêtre moins onéreux.

☛ Baisse des frais de télécommunications par le biais d'un changement d'opérateur.

☛ Résiliation de certains abonnements et revues – Doublons avec la C.C.3.F

☛ Relancer un appel d'offres au niveau du nettoyage des bâtiments communaux afin de renégocier un coût horaire et un nouveau cahier des charges. Pour exemple, le site de l'école primaire augmente de plus de la moitié sa surface en m2 et beaucoup plus de surfaces vitrées sans parler des ascenseurs. Monsieur le Maire souligne que le contrat ISS prendra fin le 03.07.2015.

☛ Le contrat des berceaux au niveau de la crèche de Hésingue sera réduit par palier afin de réduire les coûts pharaoniques des 25 places disponibles (dépenses de fonctionnement) auprès de cette structure (environ 180.000 €uros, aides de la CAF déduites). Monsieur le Maire souligne qu'en parallèle, un projet MAM – Maison d'Assistantes Maternelles est en cours sur le ban de la Commune de Hégenheim qui devra compenser les berceaux ainsi supprimés. Structure qui reviendra nettement moins onéreuse que la crèche de Hésingue.

☛ Ne plus remplacer systématiquement les départs à la retraite et engager une mutualisation des services entre les Collectivités Territoriales. Optimiser également les horaires d'ouverture (voir point 14) et avoir recours à des emplois aidés (emplois d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, etc...). L'adjoint KERN souligne que les charges du personnel représentent 30 % du budget de fonctionnement.

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui propose également de renégocier les taux d'emprunt afin de faire baisser les dépenses. Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a été pris auprès de Monsieur DURTSCHER dans ce sens. Il indique tout de même, qu'il y aura une possibilité de négociation pour les prêts locaux auprès de la Frontalière mais que ce point sera plus difficile pour la renégociation des prêts qui ont été pris auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Enfin, il explique que les Collectivités Territoriales ont parfois dans les contrats des pénalités qui peuvent être très importantes en cas de renégociation des taux. Il informera les membres du Conseil Municipal du résultat des négociations.

La conseillère WEIDER-NIGLIS souhaite quelques renseignements par rapport aux comptes suivants :

☛ Le compte 61551 – Matériel roulant qui augmente par rapport au Budget réalisé en 2014 de plus de 13.000 €uros pour atteindre un montant de 24.000 euros au BP 2015. L'adjoint KERN souligne qu'il s'agit de la réparation du KUBOTA accidenté cet hiver qui représente à lui seul une dépense de 15.000 euros. On retrouvera le remboursement de GROUPAMA par rapport à ce sinistre pour ce montant dans le compte 7788. Il s'agit d'une opération « blanche ».

☛ Le compte 6232 - qui passe de 10.000 euros à 15.000 €uros. L'adjoint KERN précise que l'excursion des Aînés représente déjà 12.000 €uros. Elle demande également si la date du prochain budget du C.C.A.S a déjà été planifiée. L'adjointe KIBLER-KRAUSS confirme que la séance est prévue pour le mercredi 15.04.2015.

☛ Le compte 6236 – Catalogue et imprimés qui augmente de + 40 %. L'adjointe SCHOEPFER précise qu'il y aura deux bulletins municipaux par an pour un coût d'environ de 8.000 €uros. La conseillère Sophie NAAS relativise et souligne que le taux de 40 % ne représente, en fait, qu'une augmentation de 3.000 euros. L'adjoint KERN propose également de faire un bulletin numérique téléchargeable sur le site Internet. L'adjointe SCHOEPFER indique qu'il faudra tout de même, pour une partie des administrés, un support papier qui impliquera donc des coûts fixes pour la Commune. La conseillère WEIDER-NIGLIS précise qu'il est possible d'informer les administrés par le biais de réunions publiques. L'adjoint KERN souligne que la prochaine réunion publique portera sur la présentation du Budget Primitif 2015.

☛ Le compte 65737 – Subvention Accueil de Loisirs qui passe de 130.000 €uros en 2014 à 187.183 €uros en 2015. L'adjoint KERN explique le détail suivant :

Pour 2014	Montant en €uro
Accueil de 110 enfants	110.000,00
Augmentation subventions / 2013 de	5.000,00
Accueil de 30 enfants supplémentaires au prorata de septembre à décembre 2014, soit 04 mois (45.000 €uros)	15.000,00
Total	130.000,00
Pour 2015	Montant en €uro
Accueil de 110 enfants	110.000,00
Augmentation accordée en 2014 /2013	5.000,00
Accueil de 30 enfants supplémentaires année scolaire pleine (45.000 €uros)	45.000,00
Augmentation subvention /2014 de	2.300,00
Coût TAP 2014 (4 mois non versés)	4.833,00
Coût TAP 2015 – Année pleine	15.000,00
Coût annuel supplémentaire / TAP	5.000,00
Total	187.183,00

L'adjointe GARZIA-CAPDEVILLE informe également que la Commune de Hégenheim reçoit un fonds d'amorçage pour mettre en place les TAP à savoir 50 euros par enfant scolarisé.

✓ Recettes de Fonctionnement :

☛ Augmentation des 04 taxes locales de + 1 % pour 2015.

La conseillère WEIDER-NIGLIS refuse cette augmentation et rappelle que la Municipalité a déjà proposé une augmentation d'environ 4 à 5 % sur certaines taxes locales en 2014 au niveau de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. Elle indique que les bases vont augmenter mécaniquement et que les recettes donc seront plus importantes que celles prévues dans le Budget Primitif 2015. L'adjoint KERN indique que les bases prévisionnelles sont données par les services fiscaux et sont celles à utiliser dans le présent Budget Primitif. Il confirme que les recettes seront certainement plus importantes du fait de l'augmentation mécanique en parallèle des bases qui vont s'additionner à l'augmentation des taux appliqués.

Le conseiller GRIENENBERGER souligne qu'il privilégie plus une augmentation régulière des taux, chaque année, plutôt que l'application soudaine d'une hausse trop importante et confirme donc son accord avec la hausse proposée de + 1 %.

La conseillère WEIDER-NIGLIS estime que le résultat annoncé et prévisionnel sera d'autant plus élevé et ne juge donc pas utile d'augmenter les taxes locales. Elle rappelle également la profession de foi de Monsieur le Maire notamment quant à l'utilisation des deniers publics de « faire mieux avec moins ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un comportement responsable et de bon sens d'augmenter les recettes et de diminuer les dépenses de fonctionnement. En effet, il souligne que l'autofinancement annoncé pour 2015 d'environ 221.000 €uros est loin de couvrir impérativement les 390.000 €uros de la dette du capital. Il assure, effectivement, qu'il n'est pas aisé et populaire, bien évidemment, d'augmenter les taxes locales mais il souligne que l'utilisation des deniers publics lui confère un devoir de bonne gestion rigoureuse et responsable au regard de la mauvaise situation financière de la Commune de Hégenheim.

La conseillère WEIDER-NIGLIS estime tout de même cette augmentation injustifiée et indique que les administrés ne s'attendent pas à une augmentation chaque année des taxes locales. L'adjointe SCHOEPFER souligne que cette augmentation reste mesurée et représente symboliquement quelques cafés par personne. Monsieur le Maire rappelle le tableau présenté par son 1^{er} adjoint - Gérard KERN relatif aux taxes locales des communes membres de la CC3F. La Commune de Hégenheim n'est pas la Collectivité Territoriale connaissant la pression fiscale la plus importante. De plus, Monsieur le Maire souligne que les taux dépendent évidemment des autres rentrées d'argent comme par exemple pour les communes avoisinantes dotées de belles zones industrielles ou d'un casino.

L'adjoint Gérard KERN rappelle que le paradoxe de la Commune de Hégenheim est que cette dernière est pauvre avec des habitants aisés donc des administrés exigeants en matière de services.

La conseillère WEIDER-NIGLIS est également sceptique sur le fait de réduire les places de berceaux de la crèche. En effet, elle rappelle que si la Commune de Hégenheim ne bénéficiait pas d'une belle école, de places en crèche ou d'un Périscolaire, etc..., cette dernière n'aurait pas d'attrait pour des futurs habitants. Aujourd'hui, les familles sont dispersées et les parents qui viennent en zone frontalière n'ont pas de moyens de garde quand ils travaillent. (pas d'assistantes maternelles dans le coin frontalier, pas de mamies, etc....).

✓ Section d'Investissement :

L'adjoint Gérard KERN donne les grandes lignes du Budget Primitif 2015 (point 11 du présent Conseil Municipal). En ce qui concerne les recettes d'investissement il s'agit principalement du FCTVA, des reports du fonctionnement et de l'investissement, et enfin des ventes des terrains dans la Zone Industrielle. Il donne la liste chiffrée les différentes dépenses d'investissement envisageables en 2015 ou reportées en 2016, 2017.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que cette liste n'est pas figée et qu'une dépense inscrite peut ne pas être engagée et dépensée. Il y aura certainement des reports en fonction des priorités qui seront données ces prochains mois. La responsabilité de la Municipalité est de préparer et de prévoir un budget sur plusieurs années et non d'une année sur l'autre. Il s'agit donc d'anticiper les besoins d'une année à l'autre. L'évolution rapide des critères de subventions, des montants versés des dotations, etc... engage à la Prudence.

Intervention du conseiller GRIENENBERGER qui engage la Municipalité à investir cette année notamment dans les routes et de ne pas reporter cette dépense, notamment concernant la réfection de la rue Hallen.

La conseillère WEIDER-NIGLIS souhaiterait également un détail plus minutieux des prochains investissements et non seulement la présentation de devis. Elle demande également que les éléments du prochain Budget Primitif 2016 soit envoyés plus tôt afin de mieux prendre connaissance des documents. L'adjoint Jeannot NAAS s'étonne de cette remarque puisque le Budget Primitif est prévisionnel et reste à valider par l'ensemble des Conseillers Municipaux avant d'engager une opération de manière définitive.

Intervention de la conseillère Sophie NAAS qui tient à souligner le travail remarquable de l'adjoint KERN par rapport à la présentation de ce Budget Primitif 2015 et les détails y afférents afin de faciliter la compréhension des documents qui ont été remis aux Conseillers Municipaux. La Municipalité en place fait preuve d'une grande transparence en communiquant l'ensemble des documents à temps et dans son intégralité.

Monsieur le Maire informe que les négociations en cours et les pénalités de retard ne sont pas budgétisées et devraient apporter également une marge financière pour la Commune de Hégenheim en diminuant les dépenses d'investissement de l'ordre de 150.000 Euros, dont principalement l'école.

✓ Enfin l'adjoint Gérard KERN présente les subventions allouées auprès des associations locales (Point 09 du présent Conseil Municipal). La conseillère WEIDER-NIGLIS s'interroge sur le paiement des subventions et des montants attribués auprès d'associations en dehors du ban communal mais qui interviennent auprès d'administrés de Hégenheim comme : Main dans la Main, ADRA, etc... Monsieur le Maire souligne qu'à compter de l'année 2015, certaines subventions auprès d'associations caritatives seront prises en charge par le C.C.A.S.

Monsieur le Maire souligne que malgré la situation financière particulière de la Commune de Hégenheim, cette dernière soutiendra les associations du village. Il remercie notamment toutes les associations locales qui œuvrent à la vie du village.

Point 8 – Vote des Impôts Locaux 2015

Dans un premier temps, l'adjoint KERN présente un état financier de la Commune de Hégenheim et notamment son faible excédent généré dans la section de fonctionnement par rapport au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle qu'outre le poids conséquent de la dette de la Commune de Hégenheim, la Mairie subit « un effet ciseau » généré de par la baisse de la dotation forfaitaire (les recettes de la Commune de Hégenheim qui diminuent d'environ 50.000 €uros sur 2015 par rapport à 2014) et l'augmentation de la péréquation FPIC - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (dépenses qui augmentent de + 37 % en 2015 par rapport à 2014).

L'adjoint KERN présente également les taux appliqués au sein des 09 autres communes membres de la CC3F et propose donc une augmentation des 4 taxes locales, à savoir de + 1%.

Après les différentes interventions, Monsieur le Maire souligne que la Municipalité va poursuivre l'effort engagé sur la baisse draconienne des dépenses de fonctionnement comme diminuer par exemple, par palier, les places de crèche de Hésingue en proposant un service MAM – Maison d'Assistantes Maternelles sur le ban communal de Hégenheim. Il souligne qu'il est vital d'augmenter en parallèle les impôts locaux et donc de bénéficier de plus de recettes de fonctionnement pour reconsolider petit à petit l'excédent de fonctionnement qui permettra de rembourser la dette de la Commune de Hégenheim.

Intervention de l'adjoint KERN qui propose donc **d'augmenter les 04 taxes locales de + 1 % et de suivre ainsi l'avis de la Commission des Finances qui s'était réunie en date du 16.03.2015 en Mairie :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les explications fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une voix
« CONTRE » (WEIDER-NIGLIS)

D'APPROUVER les taux suivants :

Désignation	Taux de 2014	Taux votés le 30.03.2015 de +1 %
Taxe d'habitation / TH	19,72	19,92 %
Foncier bâti / FB	15,18	15,33 %
Foncier non bâti / FNB	74,44	75,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises / CFE	20,71	20,92 %

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette augmentation au niveau des 4 taxes locales précitées de la Commune de Hégenheim.

Point 9 – Vote des subventions 2015

L'adjoint KERN présente la liste des subventions pour l'année 2015 et souligne que les frais de fonctionnement liés à la crèche de Hésingue ne font pas partie des subventions précitées. Monsieur le Maire souligne que malgré la conjoncture défavorable, la Municipalité souhaite tout de même soutenir financièrement les associations locales. Monsieur le Maire précise également que les subventions à venir devront être calculées selon des critères précis qui permettront de clarifier les versements des subventions entre les différentes associations locales et garantir ainsi une plus grande équité. Il présente donc une base de calcul et quelques critères :

Cérémonie des Vœux	250 € pour chaque association participante
Carnaval des Enfants	500 € pour l'association organisatrice 250 € pour l'association participante
Cérémonie du 11 novembre	250 € pour chaque association participante
Repas des Aînés	250 € pour chaque association participante
Fête du 14 juillet	1.000 € pour l'association organisatrice 500 € pour les sapeurs-pompiers 250 € pour chaque association participante
Fête des rues Kaesnapperfascht	2.000 € pour l'association organisatrice – ASL 500 € pour chaque association participante et ne proposant pas de repas 1.000 € pour chaque association participante et proposant des repas 1.000 € pour l'association responsable du nettoyage des toilettes (APOE)
Aide aux jeunes licenciés	35 € /jeune selon le nombre de jeunes

Monsieur le Maire rappelle que cette liste n'est pas exhaustive et a été présentée lors de la Commission des Finances qui s'était réunie en date du 16.03.2015 en Mairie. Bien entendu la Commune de Hégenheim interviendra également lors de grands anniversaires, lors de performances exceptionnelles, etc....

Monsieur le Maire informe d'ailleurs, qu'en 2015 à sa connaissance le Basket-Club fêtera ses 30 ans et l'APOE ses 50 ans. Pour 2016, les Aviculteurs auront 90 ans. Les associations locales auront donc des droits mais également des devoirs, notamment à solliciter une subvention chaque année par écrit auprès du Maire et également adresser une copie des comptes et du budget de l'association.

Monsieur le Maire rappelle que 09 personnes ne prendront pas part au présent vote, à savoir :

- ☛ Pour l'Association Jeunesse & Avenir (KIBLER/KRAUSS)
- ☛ Pour les Aviculteurs & l'ASL (HINDER)
- ☛ Pour la Musique (BUHR – TSCHAMBER)
- ☛ Pour les Anciens Marins (GOETSCHY)
- ☛ Pour les Sapeurs-Pompiers (BORER)
- ☛ Pour le Football Club de Hégenheim
(EICHLISBERGER – KERN – NAAS Jeannot)

Hégenheim Animations ne bénéficiant pas de subvention en 2015, les membres du comité peuvent donc prendre part au présent vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 D'APPROUVER la liste faisant partie intégrante du Budget Primitif 2015 (les articles 65737 & 6574 – Chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe
 DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Intervention du conseiller HINDER qui en sa qualité de Vice-Président de l'ASL remercie chaleureusement la Municipalité pour l'aide logistique apportée par les agents de la Commune de Hégenheim lors de l'organisation de manifestations locales et notamment lors du Kaesnapperfascht. Enfin, il remercie encore la Municipalité de son soutien financier indispensable qui contribue au bon fonctionnement au quotidien des associations locales.

Point 10 – Etat de l'emprunt / Dette

L'adjoint KERN informe que le remboursement annuel de la dette au 1^{er} Janvier 2015 de 631.849,06 €uros est composé de :

- ☛ Capital : 390.024,28 €
- ☛ Intérêts : 241.824,78 €
- ✓ Total : 631.849,06 €

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Monsieur le Maire fait le point des différents emprunts que la Commune de Hégenheim a contracté auprès d'établissements financiers. L'adjoint KERN présente une analyse de la dette, à savoir :

Années	Montant de la dette au 1 ^{er} Janvier	Dette par habitant au 1 ^{er} Janvier	Remboursement annuel de la dette
2015	6.770.125	2.020	631.849
2014	4.635.900	1.418	519.621
2013	3.194.362	983	428.769
2012	1.232.000	385	282.363

L'Assemblée Délibérante,
 OUI les informations fournies,
 APRES discussion et délibération,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
 D'APPROUVER l'état des emprunts tel que présenté.

Point 11 – Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire soumet au vote le présent Budget Primitif 2015, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : € 3.235.034,05
- Section d'Investissement : € 2.678.159,74

L'adjoint KERN souligne le détail quant à la section Investissement, à savoir :

Section Investissement	Reste à réaliser en € de l'année 2014	Année 2015 en €	Totaux
Dépenses	740.000	1.938.159,74	2.678.159,74
Recettes	610.000	2.068.159,74	2.678.159,74

L'Assemblée Délibérante,
OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une
ABSTENTION (WEIDER-NIGLIS)
D'APPROUVER ce budget tel que présenté.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Monsieur le Maire Thomas ZELLER remercie particulièrement :

- ☛ Son 1^{er} adjoint – Gérard KERN pour l'important travail réalisé pour élaborer ce Budget Primitif 2015 (l'argent étant le nerf de la guerre).
- ☛ Les membres de la Commissions des Finances.
- ☛ Les agents des Services Administratifs et Techniques qui ont été associés à l'élaboration de ce Budget Primitif 2015 et qui œuvrent au quotidien pour économiser les deniers publics.

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2015 sera présenté comme l'année dernière, auprès des administrés lors d'une réunion publique qui reste encore à planifier.

Il informe que le traditionnel repas du Budget Primitif offert par la Municipalité (Maire et ses adjoints) sera organisé soit lors d'une journée des visites des bâtiments communaux, soit lors d'un tour du ban communal.

Point 12 – Approbation de la rétrocession partielle – Impasse des Mûriers

L'adjoint Jeannot NAAS présente le plan de masse de l'impasse des Mûriers qui se situe au niveau de la rue de Bâle en face de l'ancienne Douane et informe :

« Que la partie reversée au domaine publique se situera entre la rue de Bâle et jusqu'au trois mètres après l'enrobé existant dans l'impasse des Mûriers, soit une longueur totale de dix-huit mètres en partant de la rue de Bâle et sur toute la largeur de l'impasse. »

Il souligne qu'il a été convenu que les coffrets soient cerclés de béton armé afin de garantir une parfaite sécurité lors des passages des véhicules des résidents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter que la partie reversée au domaine public se situera entre la rue de Bâle et jusqu'au trois mètres après l'enrobé existant dans l'impasse des Mûriers, **soit une longueur totale de dix-huit mètres en partant de la rue de Bâle et sur toute la largeur de l'impasse**; et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13 – C.C.3.F – Service commun d'urbanisme règlementaire

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'intervention de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et au désengagement de l'Etat dans la filière de l'administration du droit des sols, la Communauté de Communes des Trois Frontières propose d'apporter son assistance aux communes de son territoire.

Il est ainsi proposé de créer un service commun d'urbanisme règlementaire qui instruira, à compter du 1^{er} juillet 2015, les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable) et les certificats d'urbanisme des communes membres qui souhaitent y faire appel.

Dans les cas où la commune fait appel au service de la CC3F, le Maire reste seul compétent pour la délivrance des autorisations et certificats. Il continue également d'assurer l'accueil de ses administrés et la réception des demandes.

De son côté, la CC3F sera chargée de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que du contrôle de la conformité des travaux réalisés lorsqu'il est obligatoire.

Une convention à intervenir entre la CC3F et les communes qui souhaitent en bénéficier définit les modalités de mise à disposition du service communautaire et les attributions et obligations des parties.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER se félicite de la bonne entente et de la réactivité des dix communes membres de la C.C.3.F quant à la création de ce service commun d'urbanisme règlementaire afin de palier à ce nouveau désengagement de l'Etat.

Il souligne que sans cette mutualisation des services, les communes qui ne disposaient pas d'un service « instructeur » des permis de construire auraient connu, outre la baisse des dotations, une hausse encore supplémentaire de leurs dépenses de fonctionnement !

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture de la convention :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les explications fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter la présente convention ; et indique les champs d'application à valider, à savoir l'article 2 de la présente convention pour le traitement :

- ☛ Les certificats d'urbanisme d'information, CUa
- ☛ Les certificats d'urbanisme dits opérationnels, CUb
- ☛ Les déclarations préalables
- ☛ Les permis de construire
- ☛ Les permis de démolir
- ☛ Les permis d'aménager

DIT que la mise à disposition du service instructeur communautaire ne donnera pas lieu à une participation financière de la part des communes membres C.C.3.F ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 14 – Mairie – Modification des horaires d'ouverture au public

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe qu'à compter du 1^{er} Avril 2015, les horaires seront les suivants :

☛ Lundi	Mairie fermée le matin	14H00 à 18H00
☛ Mardi	09H00 à 12H00 & de	14H00 à 18H00
☛ Mercredi	09H00 à 12H00 & de	14H00 à 18H00
☛ Jeudi	08H00 à 12H00 & de	Mairie fermée l'après-midi
☛ Vendredi	09H00 à 12H00 & de	14H00 à 16H00

Monsieur le Maire souligne que les horaires ont été modifiés afin d'optimiser les différents services et permettre ainsi aux agents de mieux travailler. En effet, ils pourront ainsi se concentrer sur des gros dossiers sans être dérangés toutes les minutes. La Commune de Hégenheim était, la seule Mairie de cette taille, qui disposait encore d'une amplitude horaire d'ouverture aussi grande.

Point 15 – Mairie – Contrat groupe d'assurance statutaire

Monsieur le Maire Thomas ZELLER expose :

- l'opportunité pour la Commune de Hégenheim de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune de Hégenheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les explications fournies,
APRES en avoir délibéré,

☛ VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

☛ VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés que :

☛ La Commune de Hégenheim charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

☛ Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 16 – Mairie – Personnel Communal

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 16.02.2015 et puisque que l'intéressé Monsieur Lucas FUSILLI a donné entière satisfaction lors du mois de Février 2015, ce dernier a donc été embauché en qualité « Emploi d'Avenir » à compter du 01.03.2015 au niveau des Services Techniques.

Il informe également que Monsieur Cédric OHL (qui travaillait depuis le 01.03.2015 pour prétendre à un emploi d'avenir à compter du 01.04.2015 au sein des Services Techniques) souhaite à sa demande personnelle ne pas poursuivre au-delà de son contrat qui arrive à échéance au 31.03.2015. Monsieur le Maire précise qu'il donnait également entière satisfaction et lui souhaite pleine réussite dans ses projets personnels.

Point 17 – Correspondances diverses

Point 17.1 – Nomination du Lieutenant de Louveterie

Monsieur le Maire expose les arrêtés préfectoraux n°2015009-0005 et 20150009-0006 du 09.01.2015 portant nomination des Lieutenants de Louveterie. Concernant la 16^{ème} circonscription de louveterie du Haut-Rhin, correspondant aux GIC 25 et 26, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une période dont le terme est fixé par la limite d'âge au 22.01.2017, **Monsieur Clément KUNEGEL a été nommé.**

L'action de la Louveterie se déroule dans le cadre suivant :

- ☛ Article 26 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin
- ☛ Articles L.427-1 à L.427-6 et L.428-20 du Code de l'Environnement
- ☛ Arrêté du 27.03.1973 relatif aux Lieutenants de Louveterie
- ☛ Articles R.227-1 à R.227-3 du Code Rural

Monsieur le Maire cède la parole au conseiller HINDER qui souligne que le Lieutenant de Louveterie intervient notamment lors de l'organisation des battues. En effet, les battues ou actions, décidées par le Préfet ou sollicitées par les autorités (comme la Mairie), sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des Lieutenants de Louveterie.

Point 17.2 – Modification de la composition de la Commission Communale – Développement Economique

Lors de la transcription du vote en date du 08.09.2014, le conseiller GRIENENBERGER n'apparaît plus dans le tableau faisant figurer les membres de la commission précitée. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de corriger le tableau des membres et de rajouter le conseiller GRIENENBERGER, à savoir :

Elu(e)s : ZELLER Thomas / KERN Gérard / GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte / NAAS Jeannot / SCHOEPFER Estelle / KIBLER-KRAUSS Sabine / GOETSCHY Claude / MUNCH Mathieu / WOEHREL Patrice / WANNER Patricia / BORER Alain / TSCHAMBER Nicolas / NAAS Sophie / GRIENENBERGER Jean-Marc / HINDER Christian / WEIDER-NIGLIS Séverine

Membre Associé : HERLIN Régis

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de valider la nouvelle composition de la Commission Communale – Développement Economique ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 17.3 – Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs

Monsieur le Maire informe du prix de l'eau au titre de l'année 2015 (eau + assainissement), à savoir 3,4584 € TTC (prix au m3).

Point 18 – Divers / Tour de Table

Avant le traditionnel tour de table, Monsieur le Maire souhaite :

- ☛ Féliciter l'ensemble des nouveaux Conseillers Départementaux élus suite au dernier scrutin et plus particulièrement :
- ☛ Féliciter nos deux nouveaux Conseillers Départementaux du coin frontalier à savoir Mme Pascale SCHMIDIGER (Adjointe au Maire de Saint-Louis) et Monsieur Max DELMOND (Maire de Folgensbourg) ;
- ☛ Féliciter également pour sa brillante élection - Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER (Maire de Wattwiller) ;
- ☛ Remercier les personnes qui ont tenu les trois bureaux de vote et particulièrement les nouveaux électeurs de 18 ans. Merci à eux. Merci également aux votants qui ont permis de disposer d'une participation convenable ;
- ☛ Remercier particulièrement les associations locales comme la Gymnastique (112^{ème} anniversaire) ; les Anciens Marins (l'organisation du Parcours du Cœur) ; et le STEBLE (Mme BAUMLIN) pour son invitation chaleureuse.

→ Le Conseiller MUNCH :

- ☛ Informe que la présentation du Budget Primitif par l'adjoint KERN a été limpide et s'inquiète que les comptes de la Commune de Hégenheim soient dans le rouge.

→ Le Conseiller BORER :

- ☛ Rappelle la prochaine soirée alsacienne qui se tiendra le samedi 25.04.2015 au Complexe Culturel et Sportif à 20H00 dans le cadre « E Friejhohr Fer Unseri Sproch » - « Un Printemps pour notre Langue ». Monsieur le Maire salue le travail du conseiller BORER quant à l'organisation d'une telle manifestation. Venez nombreux...

→ La Conseillère RECHER-GAUTSCH :

- ☛ Souhaite faire part de son grand mécontentement par rapport aux incivilités des propriétaires de chiens qui les laissent faire leurs déjections dans les massifs floraux.

Monsieur le Maire précise que ce problème concerne malheureusement toutes les communes et qu'il s'agit d'un vaste débat. Par contre, il remercie la conseillère quant à la décoration de Pâques réalisée par ses enfants et elle-même et piquée dans les massifs floraux du centre du village. Merci

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 30 mars 2015

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 16.02.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 23.02.2015
4. Compte rendu des transactions immobilières 2014
5. Approbation des Comptes :
 - ☛ Compte Administratif 2014 & Compte de Gestion 2014
6. Affectation des résultats & reports 2014
7. Présentation du Budget Primitif 2015
8. Vote des Impôts Locaux 2015
9. Vote des subventions 2015
10. Etat de l'Emprunt /Dette
11. Vote du Budget Primitif 2015
12. Approbation de la rétrocession partielle – Impasse des Mûriers
13. C.C.3.F – Service commun d'urbanisme réglementaire
14. Mairie – Modification des horaires d'ouverture au public
15. Mairie – Contrat groupe d'assurance statutaire
16. Mairie – Personnel Communal
17. Correspondances diverses
18. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 30 mars 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BUHR Guy	Conseiller Municipal		
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
WOEHREL Patrice	Conseiller Municipal		
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 30 mars 2015

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale	Procuration donnée à SCHOEPFER	
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal		
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		